COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

Afer Rendement Juillet 2025

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[1] et une garantie[2] du capital à la date d'échéance[3].

Période de commercialisation

Du 17 juillet 2025 au 25 septembre 2025

CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE TAUX.

Période de commercialisation : du 17 juillet 2025 au 25 septembre 2025 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 25 septembre 2025.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (à compter de l'émission du titre et hors cas de remboursement automatique anticipé[4]).

En cas de revente avant la date d'échéance[3] ou de remboursement automatique anticipé[3], l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.

Émetteur et Garant de la formule : Produit émis par Citigroup Global Markets Holdings Inc.[5] (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Inc.[5] (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Cadre d'investissement/éligibilité : Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), **l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance[3] ou de remboursement automatique anticipé[3]. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) Hors cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Emetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. En cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Emetteur.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(4) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la troisième année suivant la date d'émission (2 octobre 2025).

(5) Citigroup Global Markets Holdings Inc. : Standard Poor's A / Moody's A2 / Fitch A+. Citigroup Inc. : Standard Poor's BBB+ / Moody's A3 / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 9 juillet 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Objectifs d'investissement

Taux

Un investissement exposé au taux CMS EUR 10 ans (CMS EUR 10 ans) (Code Bloomberg : EUAMDB10 Index).

Remboursement du capital

Un remboursement du capital à la date d'échéance(2) en l'absence de remboursement automatique anticipé(2), quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.

Durée d'investissement

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (à compter de l'émission du titre et hors cas de remboursement automatique anticipé)(2).

Un mécanisme de remboursement automatique anticipé

Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de l'année 3 à compter du 2 octobre 2025 (date d'émission) et jusqu'à l'année 9 dès lors que le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00% à une date de constatation annuelle(2), la première étant le 5 octobre 2028.

Un Coupon(1) inconditionnel

Un coupon inconditionnel de 6,30%(1) enregistré à l'issue des années 1 et 2 et versé en cas de remboursement automatique anticipé(2) ou à la date d'échéance selon les cas(2). La somme des coupons inconditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé(2) ou à l'échéance(2) selon les cas.

Un objectif de Coupon(1) conditionnel

Un objectif de coupon annuel de 6,30%(1) enregistré à l'issue des années 3 à 10, si à une date de constatation des coupons conditionnels(2), le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00%. La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé (2) ou à la date d'échéance(2) selon les cas.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Dans ce document à caractère promotionnel, le terme « investisseur » désigne l'adhérent au contrat d'assurance vie qui choisit d'investir pendant la période de souscription sur le titre de créance « Afer Rendement Juillet 2025» en tant que support en unités de compte ou la personne qui souscrit au produit via un compte-titres. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « Afer Rendement Juillet 2025» soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **« Afer Rendement Juillet 2025 »** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres **« Afer Rendement Juillet 2025 »** soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,18% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 25 septembre 2025 (date de fin de période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé(2) ou d'échéance(2) selon les cas.

En cas d'achat après le 25 septembre 2025 (date de fin de période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance(2) ou la date de remboursement automatique anticipé(2) effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite (individuel ou collectif), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant. **Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Le titre de créance **« Afer Rendement Juillet 2025 »** peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Emetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir ci-dessus pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

Avantages, inconvénients et facteurs de risques

Avantages

- À l'issue des années 1 et 2, le produit enregistre[1] un coupon inconditionnel de 6,30% au titre de l'année écoulée qui sera versé soit à une date de remboursement automatique anticipé[2] soit à la date d'échéance[2] selon les cas.
- À l'issue des années 3 à 10, si à une date de constatation des coupons conditionnels[2], le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00%, le produit enregistre[1] un coupon conditionnel de 6,30% au titre de l'année concernée qui sera versé soit à la date de remboursement automatique anticipé[2] concernée soit à la date d'échéance[2] selon les cas.
- À l'issue des années 3 à 9, si à une date de constatation annuelle[2], le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit[1] le capital initial majoré du coupon conditionnel de 6,30% au titre de l'année concernée et des éventuels coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés au titre des années précédentes.
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé précédemment et si à la date de constatation finale[2] le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00%, l'investisseur reçoit[1] le capital initial majoré du coupon conditionnel de 6,30% au titre de l'année concernée et des éventuels coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés au titre des années précédentes.
- Un remboursement du capital[1] à la date d'échéance[2] quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.

Inconvénients liés au produit

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance[2], il est impossible de mesurer à priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel et collectif), le rachat ou la liquidation, total(e) ou partiel(le), l'arbitrage du contrat ou, dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de retraite (individuel ou collectif), le dénouement par décès de l'assuré, peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance[2].
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 3 ans à 10 ans.
- Si la valeur du taux CMS EUR 10 est toujours strictement supérieure à 3,00% aux différentes dates de constatation des coupons conditionnels[2], aucun coupon conditionnel ne sera enregistré. Ainsi, aucun coupon conditionnel ne sera versé à la date d'échéance[2] du produit.
- Si la valeur du taux CMS EUR 10 est toujours strictement supérieure à 2,00% aux différentes dates de constatation annuelle[2], le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux CMS EUR 10 ans.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers Afer. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte en capital : Le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance[2]). En cas de vente avant la date d'échéance, le montant récupéré pourra être inférieur au montant de l'investissement initial mais, en cas de remboursement, le capital est garanti. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de crédit : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la règlementation Dodd Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de clôture du taux CMS EUR 10 ans.

Événements extraordinaires/perturbateurs affectant le sous-jacent : Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s) du produit notamment, la documentation juridique[3] prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

(1) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 9 pour plus d'informations.

Fonctionnement du titre

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON INCONDITIONNEL ?

À l'issue des années 1 et 2[1], un coupon inconditionnel est enregistré, il est égal à :

6,30%[2] au titre de l'année concernée

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON CONDITIONNEL ?

À l'issue des années 3 à 10, si à une date de constatation des coupons conditionnels[1], le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00%, alors:

Un coupon conditionnel de 6,30%[2] au titre de l'année concernée est enregistré

Sinon le produit n'enregistre pas de coupon conditionnel.

La somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement automatique anticipé[1] ou à la date d'échéance[1] selon les cas.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ EN CAS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ?

À l'issue des années 3 à 9[1], à la date de constatation annuelle[1], si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit[2] à la date de remboursement anticipé[1] correspondante :

Le capital initial + le coupon conditionnel au titre cette année, tel que défini ci-dessus

+ la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés

(soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,59%[2]).

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE ?

À la date de constatation finale (le 4 octobre 2035), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe une dernière fois le taux CMS EUR 10 ans.

Cas défavorable

Si le taux CMS EUR 10 ans est strictement supérieur à 3,00%, l'investisseur reçoit[2] à la date d'échéance[1], le 11 octobre 2035:

Le capital initial + la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés

(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre -0,01%[2] et 3,34%[2] en fonction du nombre de coupons conditionnels enregistrés précédemment).

Cas favorable

Si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00%, l'investisseur reçoit[2] à la date d'échéance[1], le 11 octobre 2035 :

Le capital initial + la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés
+ le coupon conditionnel au titre de l'année 10

(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 0,54%[2] et 3,74%[2] en fonction du nombre de coupons conditionnels enregistrés précédemment).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3,00% des années 3 à 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			3,55%	5,11%	4,10%	4,12%	4,15%	4,25%	3,76%	3,85%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement			-	-	-	-	-	-	-	112,60%

Scénario médian : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00% mais strictement supérieur à 2,00% à l'issue de l'année 5 et strictement supérieur à 3,00% des années 3 à 4 et des années 6 à 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			3,55%	3,51%	2,80%	3,32%	3,35%	3,45%	3,76%	3,95%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement			-	-	-	-	-	-	-	118,90%

Scénario favorable : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00% à l'issue de l'année 3

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			1,88%							
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Oui							
Montant du remboursement			118,90%							

Non applicable

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3,00% des années 3 à 10

- L'investisseur enregistre(2) un coupon inconditionnel de 6,30% à l'issue de l'année 1 et 2.
- À chaque date de constatation des coupons conditionnels(1) et de constatation annuelle(1) des années 3 à 9, le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3, 00%. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, aucun coupon conditionnel n'est enregistré et le produit continue.**
- À la date de constatation finale(1), le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,85% et est ainsi strictement supérieur à 3,00%. L'investisseur reçoit(2) alors à la date d'échéance(1) le capital initial initial majoré de la somme des coupons inconditionnels enregistrés, soit 112,60% (soit un Taux de Rendement Annuel Net(2) de -0,01%) dans ce scénario.

Scénario médian : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00% mais strictement supérieur à 2,00% à l'issue de l'année 5 et strictement supérieur à 3,00% des années 3 à 4 et des années 6 à 10

- L'investisseur enregistre(2) un coupon inconditionnel de 6,30% à l'issue de l'année 1 et 2.
- À la date de constatation des coupons conditionnels(1) et de constatation annuelle(1) de l'année 5, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,00% mais strictement supérieur à 2,00%. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et **le produit enregistre(2) alors un coupon conditionnel de 6,30% au titre de cette année.**
- À chaque date de constatation des coupons conditionnels(1) et de constatation annuelle(1), des années 3, 4, 6, 7, 8 et 9, le taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 3,00%. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, aucun coupon n'est enregistré au titre de ces années et le produit continue.
- À la date de constatation finale(1), le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,95% et est ainsi strictement supérieur à 3,00%, aucun coupon n'est perçu au titre de l'année 10.
- **L'investisseur reçoit(2) à la date d'échéance(1), le capital initial majoré de la somme des 2 coupons inconditionnels et du coupon conditionnel enregistrés, soit 118,90% du capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net(2) de 0,54%) dans ce scénario.

Scénario favorable : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00% à l'issue de l'année 3

- L'investisseur enregistre(1) un coupon inconditionnel de 6,30% à l'issue de l'année 1 et 2.
- À l'issue de l'année 3, à la première date de constatation annuelle(1) (le 5 octobre 2028), le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%. Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. **L'investisseur reçoit(2) alors le capital initial majoré d'un coupon de 6,30% au titre de cette année ainsi que les coupons inconditionnels de 6,30% enregistrés au titre des années 1 et 2, soit 118,90% du capital initial.**
- L'investisseur reçoit(2) à l'issue de la 3ème année 118,90% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net(2) de 4,59%).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors frais de gestion de contrat, hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Toute sortie anticipée (en cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

TAUX CMS EUR 10 ANS

ZOOM SUR LE TAUX CMS EUR 10 ANS

Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.

Le taux CMS EUR à 10 ans est dès lors un taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour la durée 10 ans.

Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate(1).

VALEURS HISTORIQUES DU TAUX CMS EUR 10 ANS ENTRE LE 10/07/2005 ET LE 10/07/2025

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Valeur du taux CMS EUR 10 ans
(en %)

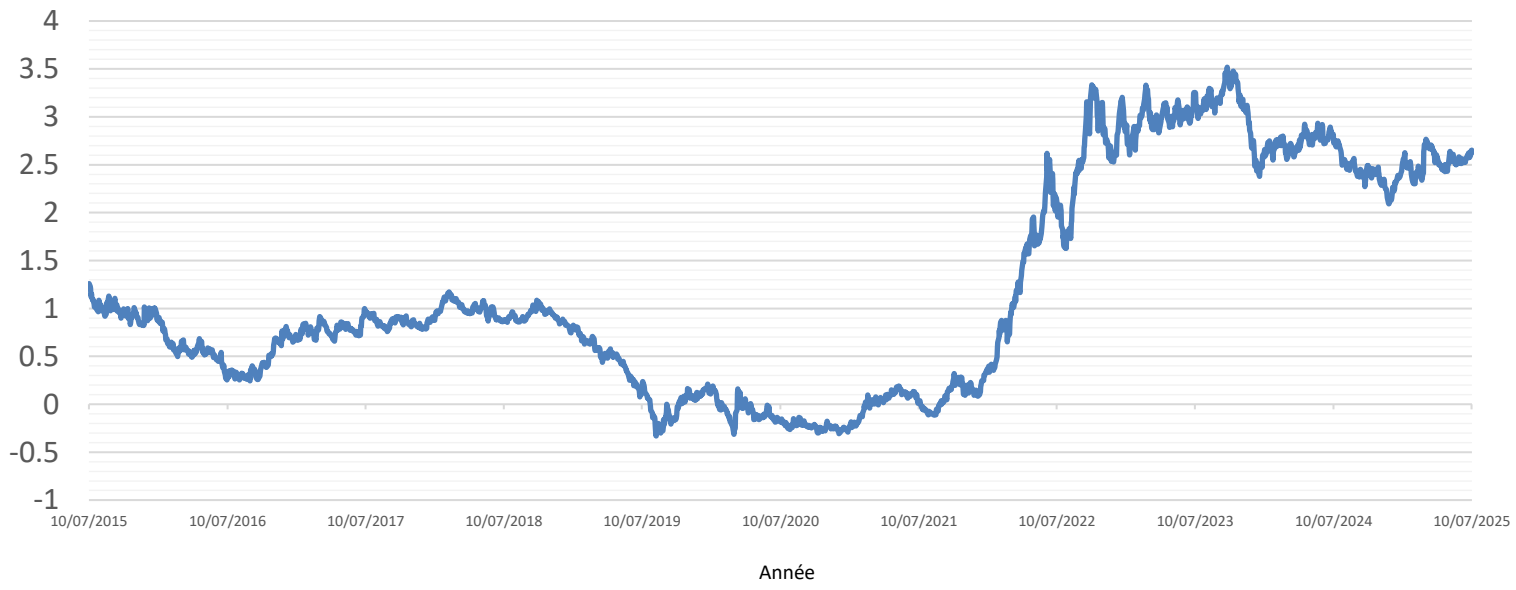

Année

Source : Bloomberg au 10 juillet 2025

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

(1) https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate

Principales caractéristiques d'Afer Rendement Juillet 2025

Code ISIN	FRC653100129
Forme	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie[1] du capital à la date d'échéance (hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables).
Émetteur	Citigroup Global Markets Holdings Inc.[2]
Garant	Citigroup Inc.[2]
Montant de l'émission	200 000 000 €
Offre au public	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement).
Valeur nominale du produit	1 000 €
Prix d'émission/de souscription	100% de la valeur nominale du produit
Montant minimum de souscription	100 000 EUR, ou une sollicitation maximale de 149 investisseurs. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Éligibilité	Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
Période de commercialisation	Du 17/07/2025 au 25/09/2025 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (200 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Afer Rendement Juillet 2025» peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 25/09/2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Devise	Euro (EUR - €)
Garantie du capital	**Pas de garantie en capital en cours de vie et une protection[1] du capital à la date d'échéance.**
Commission	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
Sous-Jacent	Le taux CMS EUR 10 ans (code Bloomberg : EUAMDB10 Index – observé à 11:00 a.m. heure de Francfort sur la page Thomson Reuters ICESWAP2 à chaque date de constatation des coupons conditionnels et à chaque date de constatation annuelle).
Date d'Émission	02/10/2025
Date de versement des coupons inconditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé, soit à la date d'échéance selon les cas
Dates de constatation des coupons conditionnels	05/10/2028 ; 04/10/2029 ; 03/10/2030 ; 02/10/2031 ; 07/10/2032 ; 06/10/2033 ; 05/10/2034 ; 04/10/2035
Dates de versement des coupons conditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé, soit à la date d'échéance selon les cas
Dates de constatation annuelle	05/10/2028 ; 04/10/2029 ; 03/10/2030 ; 02/10/2031 ; 07/10/2032 ; 06/10/2033 ; 05/10/2034
Dates de remboursement automatique anticipé	12/10/2028 ; 11/10/2029 ; 10/10/2030 ; 09/10/2031 ; 14/10/2032 ; 13/10/2033 ; 12/10/2034
Date de Constatation Finale	04/10/2035
Barrière de remboursement automatique anticipé	2,00%
Barrière d'enregistrement des coupons conditionnels	3,00%
Date d'échéance	11/10/2035
Indicateur de risque	2/7
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	Citibank NA London (IR Derivatives), ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Double valorisateur	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par FINALYSE. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.
Marché secondaire	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la section Avertissement en page suivante.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Droit applicable	Droit français

(1) Hors cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Emetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. En cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par la Garant au titre de la garantie ou l'nvestisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Emetteur.

(2) Citigroup Global Markets Holdings Inc. : Standard Poor's A / Moody's A2 / Fitch A+. Citigroup Inc. : Standard Poor's BBB+ / Moody's A3 / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 9 juillet 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Informations importantes

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé "GMI Base Prospectus" daté du 18 novembre 2024 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF") et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site https://fr.citifirst.com/, à l'adresse https://fr.citifirst.com/structured-products/FRC653100129/ et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site https://fr.citifirst.com/documentation-legale/ où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FRC653100129&lang=FR&jurisdiction=FR.

Garant : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Inc. (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat à l'initiative de l'investisseur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Règlementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agréments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne. Citigroup Inc. est une société holding bancaire au sens de la loi américaine Bank Holding Company Act de 1956 enregistrée auprès du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale (Federal Reserve) et soumise à son examen.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier ® tous droits réservés - 2025.

F0267A-0725

Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

abeille ASSURANCES
Partenaire de l'Afer

Commercialisation :
Abeille Vie
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes
732 020 805 R.C.S. Nanterre

Abeille Épargne Retraite
Société anonyme au capital de 553 879 451 €
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
378 741 722 RCS Nanterre